



MAISONS-LAFFITTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

de Jacques MYARD
Maire de Maisons-Laffitte
Membre Honoraire du Parlement

Le 7 octobre 2021

Achat de l'hippodrome

Dans sa séance du mercredi 6 octobre 2021, le Conseil municipal de Maisons-Laffitte a décidé, à une très large majorité, 28 voix sur 35, d'acheter à France Galop l'hippodrome de Maisons-Laffitte au prix de l'estimation des domaines, soit 7,5 millions d'euros.

Cette décision est à saluer, elle va permettre d'assurer la maîtrise foncière et de réaliser dans les tribunes les activités qui permettront la reprise des courses.

Le portage financier va être assuré par l'Etablissement Public Foncier de l'Île-de-France, l'EPFIF. La Ville va demander à la Banque des Territoires de financer le désamiantage. Il n'y aura aucune incidence sur les finances de la Ville.

Le désamiantage est une condition nécessaire pour ensuite lancer un appel à candidatures des investisseurs qui se montrent déjà très intéressés par le site.

De plus et surtout, la maîtrise foncière va permettre de maintenir le Golf et les carrières équestres Molière.

En conséquence, l'achat de l'hippodrome est la première étape permettant la relance des courses à Maisons-Laffitte avec la Société des Courses Hippiques de Maisons-Laffitte.

Je remercie tous les professionnels des courses qui apportent leur soutien à ce projet de relance des courses sur l'hippodrome.

Je souligne que cette nouvelle donne a pu voir le jour grâce à un travail fécond avec France Galop et en particulier avec Olivier Delloye, directeur général, et son équipe.

J'ajoute enfin que du côté de la Ville de Maisons-Laffitte, Véronique de Balanda, Philippe Bouvier, maires-adjoints, ainsi que Jean-Luc Gayet, conseiller municipal délégué, ont été pour moi d'un soutien sans faille.